

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

## **Service de l'assainissement collectif**

EXERCICE

**2018**

Document établi  
le 06/11/2019

selon l'article L 2224-5 du Code Général  
des Collectivités Territoriales et conforme  
au décret n°2007-675 du 02/05/2007

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>2</b>
I.1	CONTEXTE .....	2
I.2	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS .....	3
I.3	ABONNEMENTS AU SERVICE.....	3
I.4	RESEAUX DE COLLECTE.....	3
I.5	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	3
I.6	BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION .....	3
<b>II.</b>	<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
II.1	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES PRESTATIONS ANNEXES .....	4
	Modalités de tarification .....	4
II.2	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	4
	Evolution du tarif de l'assainissement .....	4
	Composantes de la facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> .....	5
II.3	RECETTES DU SERVICE .....	5
<b>III.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>6</b>
III.1	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES .....	6
III.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	6
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	6
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eau usée.....	8
III.3	CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE.....	8
	Conformité des équipements d'épuration .....	8
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	8
III.4	TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION.....	8
<b>IV.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>9</b>
IV.1	TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE .....	9
IV.2	FINANCEMENT DES TRAVAUX .....	10
	Montants financiers.....	100
	Etat de la dette du service .....	100
	Amortissements .....	100
<b>V.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>11</b>

# I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## I.1 Contexte

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Saint Bon Tarentaise a fusionné avec la commune de la Perrière pour devenir ensemble **la commune nouvelle de Courchevel**.

L'ex commune de la Perrière, d'une superficie de 10 km<sup>2</sup>, compte 455 habitants. Elle se compose d'une station, la Tania, et de neuf villages.

Le service de collecte des eaux usées de la Perrière est assuré **par le syndicat d'assainissement des Dorons**. Il a également en charge la gestion et l'entretien de la station d'épuration située à Moutiers. Le syndicat des Dorons a délégué l'exploitation du service de l'assainissement sous forme de contrat d'affermage à **Véolia** depuis 2012.

La collecte des eaux usées et l'entretien des réseaux de l'ex commune de Saint Bon sont assurés par le service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Courchevel.

Le traitement des eaux usées est effectué par la station d'épuration située sur la commune de Courchevel, qui relève de la compétence du **Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vanoise. (S.I.A.V.)**.

### 1 - Géographie

L'ex commune de Saint Bon s'étend sur une superficie de 5 894 ha de l'altitude 685 m (doron de Bozel), à 3051 m (Aiguille du Fruit). Située en partie dans le Parc National de la Vanoise, (1/7 de son territoire) et dans le domaine de ski des « 3 Vallées », la commune de Courchevel est une station de sports d'hiver reconnue dans le monde entier.

Cette station se développe sur plusieurs niveaux :

- Courchevel (1850 – 2000 m),
- Courchevel Moriond (1650 m),
- Courchevel Village (1550 m),
- Courchevel Le Praz (1300 m)
- 

La commune se compose également de plusieurs villages ou hameaux :

- |                |                    |
|----------------|--------------------|
| - Saint Bon,   | - le Buisson,      |
| - le Freney,   | - le Fay,          |
| - la Jairaz,   | - le Grenier,      |
| - le Fontanil, | - le Grand Carrey, |
| - la Cuerdy,   | - le Petit Carrey. |

### 2 - Population

La population permanente de « Courchevellois » est de 1964 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La capacité totale d'accueil touristique de la commune est d'environ 40 000 lits (hôtellerie, résidence de tourisme, résidences secondaires, hébergements privés).

## I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitants permanents	1 964
Nombre d'habitants desservis en période hivernale	40 000

## I.3 Abonnements au service

Abonnements	au 31/12/2018
Nombre d'abonnements domestiques	7 564
Nombre d'abonnés avec autorisation de déversement (industriels) *	0
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>7 564</b>

\* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

## I.4 Réseaux de collecte

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 49,08 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 52,68 km (auquel s'ajoute 37 km de réseau d'eau pluviale).

## I.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Voir rapport SIAV.

## I.6 Boues issues des ouvrages d'épuration

Voir rapport SIAV

## II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### II.1 Prix du service de l'assainissement collectif et des prestations annexes

#### Modalités de tarification

Depuis l'année 2010, et suite à la mise en place de têtes radio émettrice sur l'ensemble des compteurs des abonnés, la relève s'effectue deux fois par an et donne lieu à deux émissions de factures (mai 2018 et décembre 2018).

Une nouvelle tarification saisonnière, prenant effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012, a été instaurée. Il en découle une tarification hiver pour les redevances du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2018 et une tarification été pour les redevances du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 novembre 2018.

L'abonnement est semestriel.

Depuis 2014, le service est assujéti à la TVA à 10%.

Les tarifs de l'assainissement ont été fixés par délibération du conseil municipal n°195-2016, du 7 novembre 2016 applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### II.2 Le prix de l'assainissement collectif

#### Evolution du tarif de l'assainissement

		2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
	<b>Part de la collectivité</b>					
<b>Part fixe</b>	Abonnement ordinaire	60€/an	60€/an	60€/an	60€/an	0 %
<b>Part variable</b>	<b>Redevance assainissement du 01/12/17 au 30/04/18</b>					
		0.71€/m3	0.71€/m3	0.51€/m3	0.51€/m3	0 %
	<b>Redevance assainissement du 01/05/18 au 30/11/18</b>					
		0.10€/m3	0.10€/m3	0.10€/m3	0.10€/m3	0 %
	<b>Tiers – Redevance aux organismes publics</b>					
<b>Part variable</b>	<b>Redevance SIAV Syndicat Intercommunal de la Vanoise</b>	2.50 €/m3	2.50 €/m3	2.50 €/m3	2.60 €/m3	4%
	<b>Redevances à l'Agence de l'eau</b> Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.155 €/m3	0.16 €/m3	0.155 €/m3	0.155 €/m3	0%
<b>TVA</b>		10%	10%	10%	10 %	10%

## Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

A raison de 10m<sup>3</sup> par mois

	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
Commune de Courchevel	102.50	102.50	92.50	92.50	0 %
SIAV	300	300	300	312	4 %
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18.60	19.20	18.60	18.60	0 %
TVA (le cas échéant)	42.11	42.17	41.11	42,31	2,91 %
<b>Total TTC</b>	<b>463.21</b>	<b>463.87</b>	<b>452.21</b>	<b>465,41</b>	<b>2,91 %</b>

	2017	2018
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>3.77 € TTC / m<sup>3</sup></b>	<b>3,87 € TTC/m<sup>3</sup></b>

## II.3 Recettes du service

Recettes, pour la collectivité, liées à la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés (hors taxes et redevances) :

	2017	2018
Part commune de Courchevel	711 180 €	711 499 €
Part SIAV	1 503 467 €	1 468 226 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 206 815 €</b>	<b>2 179 725 €</b>

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

	2017	2018
Import d'effluents d'autres services	0 €	0 €
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	0 €	0 €
Contributions au titre des eaux pluviales	0 €	0 €
Contributions exceptionnelles du budget général	0 €	0 €
Sommes perçues auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, travaux de réalisation de branchements neufs)	0 €	0 €

La collectivité a payé les sommes suivantes :

	2017	2018
Reversement de la part SIAV	1 503 467	1 468 833 €

### **III. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

#### **III.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement :

$$\begin{aligned} & \text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} \\ & = (\text{Nombre d'abonnés desservis} / \text{Nombre d'abonnés potentiels}) \times 100 \end{aligned}$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 112.6% des 7564 abonnés potentiels.

#### **III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**

##### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	4
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	30%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>53</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte



## Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eau usée

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0.7	0.33	0.43	0.94	0.3	1.35	1.90	0.33

Au cours des 5 dernières années, 4.82 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = [(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / (5 \times \text{linéaire du réseau de desserte})] \times 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est de 1.83% (1,87 % en 2017).

### III.3 Conformité aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

*Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales*

#### Conformité des équipements d'épuration

Voir rapport SIAV

#### Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Voir rapport SIAV

### III.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Voir rapport SIAV

## **IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude**

#### **Travaux réalisés en 2015**

- Fin de la mise en séparatif et réhabilitation réseaux allée des Cerisiers partie amont, EU 140ml PP200, EP 360ml PP200,
- Réfection du collecteur d'eaux usées depuis le réservoir du Belvédère jusqu'à la route des Avals, EU 150ml, PP200, EP 230ml PP200,
- Raccordement au réseau d'assainissement collectif des villages :
  - Le Grand Carrey (partie ouest), finalisation du projet,
  - Le Petit Carrey, projet en cours d'étude.
- Réfection des réseaux humides villages des Brigues, projet en cours d'étude,
- Poursuite de la mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.

#### **Travaux réalisés en 2016**

- Raccordement au réseau d'assainissement collectif du Grand Carrey, 350 ml PP 200,
- Réfection des réseaux humides villages des Brigues, première tranche de travaux.250ml PP 200,
- Réfection des réseaux humides. Bel Air. 1<sup>ère</sup> tranche 750ml PP 200,
- Poursuite de la mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.

#### **Travaux réalisés en 2017**

- Réfection des réseaux humides villages des Brigues deuxième tranche de travaux,
- Réfection des réseaux humides. Bel Air. Deuxième tranche,
- Réfection des réseaux humides Village du Fontanil.

#### **Travaux réalisés en 2018**

- Réfection des réseaux humides hameau de la Cuerdy,
- Réfection des réseaux humides hameau des Brigues troisième tranche de travaux,
- Réfection des réseaux humides hameau du Grenier.

#### **Travaux prévues en 2019**

- Réfection des réseaux humides hameau du grenier
- Poursuite de la mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.
- Etude raccordement du hameau de la Corbière.

## IV.2 Financement des travaux

### Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 035 850 €	849 567 €
Montants des subventions en €	0	55 912 €
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31/12/2018 (montant restant dû en €)	1 481 271 €	1 369 183 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	108 958 €
	en intérêts	46 675 €

### Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 336 609 € (297 188 € en 2017).

## **V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2018, le service a enregistré 12 062,47 € d'abandon de créance.

# **ANNEXES**